Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le 19 FEV. 2024
ID : 013-251302048-20240215-DEC2024_02-AU

Syndicat Mixte Interrégional d'Aménagement
SYMADREM
des Digues du Delta du Rhône et de la Mer

DECISION DU PRESIDENT N°2024_02

AUTORISANT LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE FORMATION ECIR-CATEC

Nomenclature ACTES : 1.4

Le président du Syndicat Mixte Interrégional d'Aménagement des Digues du Delta du Rhône et de la Mer (SYMADREM),

VU le code général des collectivités territoriales,
VU l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales permettant à l'assemblée délibérante de déléguer au président une partie de ses attributions conformément aux statuts du SYMADREM,
VU la délibération n° 2021_37 du 27 septembre 2021 donnant délégation au président par le comité syndical de signer les conventions quel que soit leur objet dans la limite des seuils,
Considérant la nécessité de procéder à la formation de 4 agents du Symadrem,
Considérant la proposition commerciale de l'établissement ECIR Formation, situé, route du Gros Mourre à Mallemort (13370),

DECIDE

Article 1er : Il est autorisé la signature de la convention simplifiée de formation avec ECIR FORMATION pour un montant de 983,00€ HT par agent, soit pour les 4 agents : 3932,00€ HT soit 4718,40 €TTC. La formation se déroulera les 18 et 19 avril 2024. Cette formation concerne la certification CATEC (Certificat d'Aptitude à Travailler en Espaces Confinés).

Article 2 : Le directeur général et le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

Article 3 : La présente décision sera transmise au représentant de l'Etat au titre du contrôle de légalité.

Fait à ARLES, le

SYMADREM

Signé par : Pierre RAVIOL
Date : 19/02/2024
Qualité : Président

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce délai, il pourra être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.

✉ 1182 chemin de Fourchon VC33 – 13200 ARLES / ✆ : 04.90.49.98.07 / @ : symadrem@symadrem.fr

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le 19 FEV. 2024
ID : 013-251302048-20240215-DEC2024_02-AU

Convention Simplifiée de Formation N° 6674

Entre les soussignés : <# 969864 #>

- **ECIR FORMATION**
  Route du Gros Mourre
  13 370 MALLEMORT DE PROVENCE
  Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro :
  93130003813 auprès du préfet de région PACA

- **SYMADREM**
  1182 CHEMIN DE FOURCHON
  VC 33
  13200 ARLES
  Représenté par :

est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Livre III de la 6ème partie et des catégories prévues à l'article L.6313.1 du Code du Travail relatif à la formation professionnelle continue tout au long de la vie.

Article 1 : Objet de la Convention

L'action envisagée entre dans l'une des catégories d'actions prévues par les articles L. 6313-1 et L6314-1 du Code du Travail :

Action de formation

Cette action de formation est définie par le programme joint à cette convention qui contient toutes les informations règlementaires en vigueur.

ECIR FORMATION organise l'action de formation suivante : N° session : 240208A

Intitulé : **PRE-REQUIS ET CERTIFICATION CATEC**
Objectifs : Voir pièce annexe
Durée - Dates : 14 heures réparties sur 2 journées du 18 au 19 avril 2024
Lieu : ECIR FORMATION - MALLEMORT DE PROVENCE
Pour toute formation réalisée dans les locaux du Client, celui-ci s'engage à mettre à disposiiton les moyens pédagogiques et techniques nécessaires au bon déroulement de la formation.
Participant(s) : *BONNEFOY Roger - KEHRINGER Céline - LIABOEUF Thierry - MONTION Grégoire (4 personnes)*

Article 2 : Modalités Financières

L'engagement pris par l'entreprise en vertu de la présente convention porte sur un montant de :

Libellé	Financeur	Qté	Prix Unit. HT	TVA	Total HT
Frais Pédagogiques	SYMADREM	4	983.00 €	786.40 €	3 932.00 €
				Total HT :	**3 932.00 €**
		TVA :	**786.40 €**	**TOTAL TTC :**	**4 718.40 €**

Conditions de Paiement : SYMADREM - ARLES : Règlement à réception de facture

Article 3 : Conditions Générales

La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'entreprise pour la durée visée à l'article 1. Elle est établie en deux exemplaires dont l'un doit être retourné à ECIR FORMATION après signature.

ECIR FORMATION se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, d'annuler la prestation jusqu'à 3 jours de la date prévue de déroulement de ladite prestation.

En cas de résiliation de la présente convention par l'entreprise à moins de 10 jours de la date de début de la formation, ECIR FORMATION retiendra sur le coût total, les sommes qui lui sont dues pour ladite formation, à savoir 50 % au minimum, et jusqu'à 100% pour une annulation survenue 3 jours avant le début de la formation.

Si vous avez choisi l'option Absence/Annulation lors de la validation de notre devis, la clause de résiliation inscrite dans nos Conditions Générales (paragraphe précédent) ne sera pas applicable.

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le 19 FEV. 2024
ID : 013-251302048-20240215-DEC2024_02-AU

Conformément à l'Article L6354-1 du Code du Travail, en cas de modification unilatérale par l'organisme de formation, l'entreprise se réserve le droit de mettre fin à la présente convention pour toute modification à moins de 3 jours avant la date de début.
Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Marseilles sera seul compétent pour régler le litige.

En cas de modification des éléments ci-dessus indiqués, la facture annulera et remplacera la présente convention.

Fait à MALLEMORT DE PROVENCE, le 15 février 2024

En deux exemplaires originaux dont un pour chacune des parties.
Je reconnais avoir pris connaissance et accepter les Conditions Générales de Vente (CGV) jointes.

Pour SYMADREM

Pour ECIR FORMATION
Jean Francois CHABAUD
Directeur

ECIR
Pont Royal
13370 Mallemort
Tel 04 90 59 42 05
ecirformation.fr